

## **SEANCE DU 6 OCTOBRE 2011**

L'an deux mil onze le six octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'ORBEIL s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Gérard GOURBEYRE, Maire d'ORBEIL.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15**

**Nombre de conseillers municipaux présents : 11**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 26 septembre 2011.**

**Présents** : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Gérard GOURBEYRE, Bernard IGONIN, Gérard GUIDAT, Mireille GAYARD, Gisèle VIDAL, Martine VAILLS, Georges RESCHE, Thierry RAYNAUD, Bernard MARTIN , Christophe GOUTTE QUILLET , Jean Yves ROUGIER

**Absents excusés ayant donnés pouvoirs :**

Caroline RAYMOND a donné pouvoir à Mireille GAYARD

Jean BOY, a donné son pouvoir à Gérard GOURBEYRE

Christelle GARDETTE, a donné pouvoir à Bernard IGONIN

Yves CHOPIN, a donné pouvoir à Gérard GUIDAT

**Secrétaire** : Martine VAILLS

### **Délibération n° 1 du 6 octobre 2011**

**OBJET :SP 13/10/11**

#### **FIC 2012 REABILITATION DE L'ANCIEN PREAU DE L'ECOLE PRIMAIRE EN SALLE DES MARIAGES ET REMPLACEMENT DES FENETRES, BAIES VITREES ET VOLETS DU BATIMENT MAIRIE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que suite à la construction du nouveau groupe scolaire, et au déménagement des classes de l'école primaire en 2010 les bureaux de la mairie situé au 1<sup>er</sup> étage ont été transféré dans les anciennes salles de classes situées au rez de chaussé. Il expose qu'actuellement la salle du conseil municipal qui sert également de salle de mariages est toujours au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide

\*. D'aménager l'ancien préau en salle du conseil municipal, salle des mariages et bureau de vote

\*. De fermer l'ancien préau par une baie vitrée,

\*. De changer les fenêtres, les baies vitrées et les volets du corps du bâtiment «Mairie».

\*. D'approuver le dossier présenté par Monsieur le Maire pour ces travaux d'un

Montant H.T de : 46 225.26€

Montant TTC de : 55 285.41€

\*. Solliciter l'aide du Conseil Général au titre des « fonds d'intervention communal du Conseil Général 2012 » de 30% plus 10% pour l'effort fiscal soit une subvention de 15 254.34€

### **Délibération n° 2 du 6 octobre 2011**

**OBJET : SP 3/11/11**

#### **CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES UTILISATRICES DU RESTAURANT SCOLAIRE D'ORBEIL**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les communes de Aulhat, Brenat et Flat utilisent depuis plusieurs années les services du restaurant scolaire d'Orbeil lors d'un deuxième service de restauration à partir de 12h30.

Il convient de préciser la participation financière de ces communes au fonctionnement du restaurant scolaire dans le cadre d'une convention multilatérale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire d'Orbeil à signer la convention multilatérale de participation financière avec les communes de Aulhat, Brenat et Flat ci-jointe.

**Délibération n° 3 du 6 octobre 2011**

**OBJET : SP 3/11/11**

**ENQUETE PUBLIQUE ELEVAGE DE PORCS A ST YVOINE .**

Monsieur le Maire expose qu'il a reçu un dossier d'avis d'enquête publique pour un dossier présenté par l'EARL du Bois afin d'obtenir une autorisation d'extension d'un élevage de porcs jusqu'à 1775 animaux – équivalents annuels, situés au lieu-dit « Bohet » sur le territoire de la commune de ST YVOINE.

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal émet

- Des réserves sur les moyens de traitement des différents rejets présentés. Actuellement il semble exister des procédés de traitement des rejets plus adaptés type méthanisation ou autre au lieu d'épandage.
- Un avis défavorable à ce projet

**Délibération n° 4 a)1 du 6 octobre 2011**

**OBJET : SP 3/11/11**

**TARIF DE LOCATION SALLE DES FETES AU  
1<sup>ER</sup> JANVIER 2012**

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de fixer les tarifs des salles du Chauffour comme suit à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2012** :

<b>Bénéficiaires</b>	<b>Grande Salle</b>	<b>Petite Salle</b>	<b>Cuisine</b>	<b>Forfait location GS+PS+C</b>
Particuliers habitant la commune et agents communaux	145 €	59 €	32 €	200 €
Particuliers hors commune	320 €	135 €	75 €	460 €
Associations de la Commune d'Orbeil désignées ci-dessous (1)	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Associations des communes de la Communauté des Coteaux de l'Allier	185 €	95 €	45 €	
Associations des communes hors Communauté des Coteaux de l'Allier	320 €	135 €	75 €	460 €
Forfait ménage	55 €	25 €	40 €	110 €
Caution pour les deux salles	500 €	500€		

<b>Location à la demi journée</b>	<b>Grande salle</b>	<b>Petite salle</b>
Aux particuliers et associations extérieures à la communes pour faire des réunions en semaine	155 €	70 €
Aux habitants de la commune et agents communaux en semaine	85€	40 €
Forfait ménage	55€	21€
Caution pour les 2 salles	500€	<sup>500€</sup> 500€

(1) Amicale Laïque, Team Sport Auto, Club « Les Jours Heureux », Orbeil Animation, Les Sabots d'Orbeil, Association des Chasseurs, Bricoles et Fariboles, Associations des Jeunes.

\* Rappel de la délibération du 21 décembre 2006 : tarif aux associations et intervenants privés extérieurs à la commune pour la pratique d'activité un soir par semaine sauf les week-ends pour une saison débutant en septembre et se terminant en juin de l'année suivante (délibération du 23 septembre 2005). Tarif de **816€** pour de la saison.

### **Délibération n° 4 b) du 6 octobre 2011**

**OBJET : SP 3/11/11**

### **FONCTIONNEMENT DES TARIFS DE LOCATION DU DOMAINE DE VORT A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2012**

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date des 23 septembre 2010 concernant les tarifs de location 2011 et du 17 juin 2011 concernant le nouveau mode de facturation suite à l'installation d'un compteur volumétrique de gaz.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

De supprimer la variation de tarif entre les périodes été, hiver

1°) A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 et non du 18 juin 2011

2°) A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 de facturer le chauffage en fonction de la consommation réelle de gaz déterminée en m3 suite à l'installation du compteur volumétrique de gaz. Le prix du gaz appliqué sera celui du contrat avec le fournisseur en cours. Le prix d'achat du gaz est facturé la tonne, la facturation au locataire sera calculée suivant la table de conversion en vigueur.

3°) Si la salle supérieure est louée en période de froid, le locataire devra prévoir un moyen de chauffage de son choix s'il le désire.

4) D'appliquer les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012

### **TARIFS GITE POUR LES GROUPES A PARTIR DU 01 JANVIER 2012**

**(Forfait pour 10 personnes)**

**Gîte simple (sans cuisine, ni salle panoramique, ni salle supérieure)**

Tarif à l'année sans chauffage	1 nuit	2 nuits	3 nuits	4 nuits	1 semaine	Personne suppl. par nuit
	310 €	385 €	450 €	550 €	900 €	15 €

### **TARIF DU GITE POUR LES GROUPES**

**(Forfait pour 10 personnes)**

**Gîte (avec cuisine et salle panoramique)**

Tarif à l'année sans chauffage	1 nuit	2 nuits	3 nuits	4 nuits	1 semaine	Personne suppl. par nuit
	535 €	620 €	665 €	775 €	1 100 €	15 €
Pour les habitants de la commune et agents communaux	350 €	420 €	450 €			15,00 €

### **TARIF DU GITE POUR LES GROUPES**

**(Forfait pour 10 personnes)**

**Gîte (avec cuisine, salle panoramique et salle supérieure)**

Tarif à l'année sans chauffage	1 nuit	2 nuits	3 nuits	4 nuits	1 semaine	Personne suppl. par nuit
	700 €	780 €	815 €	925 €	1 250 €	15 €
Pour les habitants de la commune et agents communaux	450 €	520 €	550 €			15,00 €

### **TARIF POUR LES COLONIES**

**(Forfait pour 10 personnes)**

**Gîte (avec cuisine et salle panoramique)**

Tarif à l'année sans chauffage	1 nuit	2 nuits	3 nuits	4 nuits	1 semaine	2 semaines	Personne suppl. par nuit
<u>Tarif Hors Week-End</u> (si 2 semaines complètes avec week-end compter 2 semaines plus le tarif de 2 nuits soit 1588€ + 305€ = 1893€)	170€	305€	425€	540€	843€	1 588€	11€

Caution : 1000 €

Draps de dessus en supplément : 1 € ou possibilité d'apporter son couchage

Forfait ménage :

Chambres et réez de chaussée : 150 €

Gîte + salle panoramique : 200 €

Gîte + salle panoramique + salle supérieure : 250 €

Forfait ménage spécial colonies : si la colonie ne dispose pas de personnel d'entretien : 10% du montant de la location avec un minimum de 100 € et un maximum de 300 €

### **Délibération n° 5 a)1 du 6 octobre 2011**

**OBJET : SP 13/10/11**

### **PROJET DE DETERMINATION DU TAUX DE PROMOTION**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des modifications apportées par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 article 35 relative à la Fonction Publique Territoriale parue au Journal Officiel du 21 février 2007 concernant les quotas d'avancement de grade.

L'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 est modifiée et prévoit désormais que le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à un cadre d'emploi pouvant être promu ou avancé à l'un des grades de ce cadre d'emplois est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif fixé par l'assemblée délibérante, après avis du Comité Technique Paritaire.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

De fixer le taux de promotion à 100% après avis de Comité Technique Paritaire.

### **Délibération n° 5 b) du 6 octobre 2011**

**OBJET : SP 3/11/11**

**CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR CHEF**

Compte tenu de la diversité et de la complexité croissante des tâches administratives, Monsieur le Maire propose de transformer le poste de rédacteur principal en poste de rédacteur chef. L'agent qui occupera ce poste devra superviser toutes les activités administratives. Il aura le rôle de management de tous les agents qui auront des activités de secrétariat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Donne son accord sur cette proposition.

Décide de procéder à la création d'un poste de Rédacteur Chef, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, en remplacement du poste de Rédacteur Principal

### **Délibération n° 5 c)1 du 6 octobre 2011**

**OBJET : SP 3/11/11**

#### **VŒU DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DE RENONCER A L AMPUTATION DE 10% DE LA COTISATION POUR LA FORMATION DES AGENTS TERRITORIAUX**

Après en avoir délibéré le conseil municipal demande que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre national de la fonction publique territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

### **Délibération n° 6 du 6 octobre 2011**

**OBJET : SP 3/11/11**

#### **APD POUR LA CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE A ORBEIL PHASE 2 ECOLE MATERNELLE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, l'Avant Projet Définitif (APD) concernant la construction du groupe scolaire à ORBEIL phase 2 école maternelle établi par le Maître d'œuvre Christelle CREGUT Architecte mandataire, Claude RAVOUX Architecte  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'accepter l'estimatif de l'avant projet définitif de la tranche 2 école maternelle de 288 200€ HT suivant détail :

Lots	Montant H.T
1 Terrassement	14 700,00€
2 Maçonnerie	108 600,00€
3 Façade	3 300,00€
4 Charpente	10 100,00€
5 Couverture	13 300,00€
6 Etanchéité	7 200,00€
7 Menuiserie aluminium serrurerie	33 800,00€
8 Menuiserie intérieure	12 300,00€
9 Plâtrerie peinture	18 500,00€
10 Plomberie	11 700,00€
11 Chauffage Rafraichissement ventilation	29 800,00€
12 Courant fort, courant faible	15 200,00€
13 Sols souples	9 700,00€
<b>Montant total HT des différents lots :</b>	<b>288 200,00€</b>

De prévoir éventuellement les options suivantes :

Option 1 : Plus value pour gravillon en périphérie de la Construction

Montant H.T

1 650,00€

Option 2 : Plus value aire de jeux en sol souple	1 850,00€
Option 3 : Plus value circulation piétonne en sable d'Escoutoux	1 400,00€
Option 4 : Préparation du terrain – engazonnement	680,00€
Option 5 : Ecorces de résineux – plantation d'arbres	760,00€
Option 6 : Dalle extérieure entrée	1 350,00€
Option 7 : Dalle toiture extérieure entrée	1 700,00€
Option 8 : Plus value pour étanchéité toiture entrée	700,00€
Option 9 : Porte de placard coulissante salle de repos	1 250,00€
Option n 10 : Fabrication des tables fixées au mur	1 150,00€
<b>Montant total HT des options</b>	<b>12 490,00€</b>

### Délibération n° 7 du 6 octobre 2011

**OBJET :**

#### **REFERE EXPERTISE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal le fonctionnement de la procédure du référé d'expertise communiqué par l'association des maires de France.

### Délibération n° 8 du 6 octobre 2011

**OBJET :**

#### **CONTRAT INTRAGEO CADASTRE**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat intragéo partenaire « cadastre » avec la société JVS Mairistem suite à l'acquisition du logiciel cadastre avec droit d'hébergement sur un serveur connecté au réseau international Internet

### Délibération n° 9 du 6 octobre 2011

**OBJET :**

#### **CREDITS SUPPLEMENTAIRES**

Après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice 2011.

### **COMPTES DEPENSES**

CHAPITRES.	COMPTE	OPERATION	SERVICE	NATURE	MONTANT
21	2183	109	005	ACHAT MOBILIERS ECOLE	1036.00€
21	2188	109	005	ACHAT MATERIEL GROUPE SCOLAIRE	193.00€
23	2313	113	005	ECOLE MATERNELLE	10189.00€

**Total des dépenses**

**11 418,00€**

### **COMPTES RECETTES**

CHAPITRE.	COMPTE	OPERATION	SERVICE	NATURE	MONTANT
13	1341	109	005	SUB DGE GROUPE SCOLAIRE	11418.00€

**Total des recettes**

**11 418,00€**

### Délibération n° 10 du 6 octobre 2011

**OBJET :**

## **DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes doit dresser sur proposition de ses communes membres une liste de représentant à la commission intercommunale des impôts directs. Elle demande à la commune d'Orbeil de proposer 3 membres titulaires et 2 membres suppléants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose les personnes suivantes pour être éventuellement membres de la commission intercommunale des impôts directs :

### Délégués titulaires :

\*. M. Roger DODET 7 allée des Belettes 63500 ORBEIL (maçon)

\*. M. Christophe SAUVADET adresse personnelle 6 impasse des Martres Le  
Chauffour 63500 Orbeil, adresse professionnelle SICB SAUVADET BP 14 63501 ISSOIRE  
Cedex (plombier)

\*. M. Franck NADAUS Chemin des Graves Naves 63500 ORBEIL (taxi)

### Délégués suppléants :

M. RAYMOND Olivier 6 chemin de Paille Naves 63500 ORBEIL (agent immobilier)

M. PEYROT Pascal 24 rue de la Fontaine Notre Dame 63500 ORBEIL (bar  
restaurant)